

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Délégation à la Sécurité Routière**

Paris, le

**22 SEP. 2017**

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie

Réf. : PF/C

Maître Rémy JOSSEAUME  
36 rue Vital  
75016 Paris

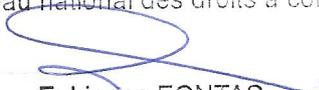
Maître,

Par courrier en date du 7 septembre 2017, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de [REDACTED]

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
la chef de la section du permis à prêt  
du bureau national des droits à conduire

  
Fabienne FONTAS